



AUTEXIER

**FABRICANT DE ROBINETTERIE INDUSTRIELLE
PÉTROLE & MARINE EN BRONZE & CUPRO-ALUMINIUM**

93, rue Louis Blanc - 02300 CHAUNY

Tél : 03.23.52.02.86 - Fax : 03.23.39.52.28

www.autexier.fr

Notice de montage & d'entretien pour soupapes de sûreté



280/380, 281/381, 182/282, 183/283, AU 281/AU 381, 189, AU189, 190/390, AU190/AU390, 360, 460, 361, 461, 362, 462, 378, 379, 479, 480, 481, 471 et 472

I) Vérification à la réception

Vérifier à la réception que l'emballage est en bon état, que les soupapes livrées sont conformes à la commande et que le matériel n'est pas endommagé.

II) Stockage

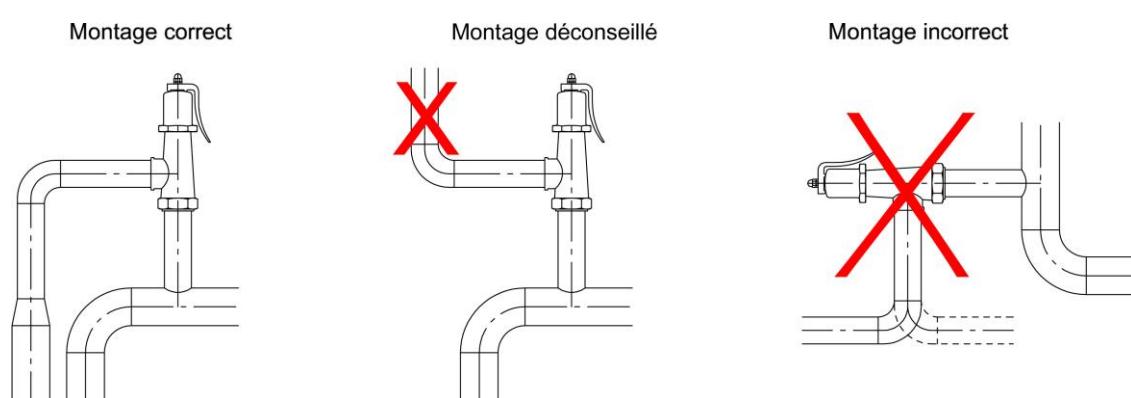
Les soupapes de sûreté peuvent arriver sur le site plusieurs mois avant leur mise en service. Leurs performances peuvent être détériorées si un soin particulier n'est pas apporté à leur stockage et protection.

Il est recommandé de stocker les soupapes dans un local propre, fermé, à l'abri des intempéries et des projections de sable, de poussières ou autres particules solides. Les laisser autant que possible dans leur emballage d'origine. Les bouchons obturateurs, les protections des filetages, les enveloppes en plastique, ne seront enlevées qu'au moment du montage. Éviter les chocs sur les portées de joint des brides et sur les filetages.

III) Montage de la soupape

1) Les soupapes de sécurité doivent être manipulées avec un soin particulier. Les surfaces d'étanchéité sur le siège et le clapet sont finement usinées pour obtenir l'étanchéité nécessaire. Éviter la pénétration de corps étrangers dans la soupape au cours du montage et de l'exploitation. L'étanchéité d'une soupape de sécurité peut être dégradée par ex. par du chanvre, des bandes de teflon.

2) Le montage s'effectue avec l'orifice d'entrée orienté vers le bas, à la verticale, le capuchon orienté vers le haut. L'orifice de sortie, dans le cas d'un échappement canalisé, doit être à l'horizontal (voir schéma ci-dessous)



3) Lors de l'installation ou de la maintenance, si le matériel est situé dans une zone à risque explosif, utiliser le matériel conforme à la classification de cette zone (directive ATEX 2014/34/UE), sans l'isoler électriquement du reste du circuit pour éviter tout phénomène électrostatique.

IV) Instructions

- 1) Il est proscrit de neutraliser le mécanisme de la soupape.
- 2) Aucun robinet, aucune vanne ou étranglement situé en amont ou en aval de la soupape ne doit interférer dans son rôle de protection du réseau et aucun corps étranger ne doit bloquer les circuits amont/aval de la soupape.
- 3) La soupape doit être installée dans un endroit où elle ne risque aucun choc qui fausserait son fonctionnement.
- 4) Il est important d'avoir une pente d'évacuation sur la tuyauterie aval pour éviter toute apparition de surpression qui fausserait obligatoirement le débit.
- 5) Pour une protection efficace des opérateurs et du personnel de maintenance, bien veiller à utiliser une soupape canalisée pour tous fluides (brûlure et/ou inflammation de poussières - calorifugeage éventuel à prévoir, fluides explosifs, inflammables, toxiques et/ou comburants et/ou asphyxiant, fluides dangereux).
- 6) Bien veiller à limiter autant que possible les efforts dus à des désalignements des tuyauteries de raccordement.
- 7) Il est nécessaire d'éliminer toute pression amont et aval avant tout démontage de la soupape, et ce, sans créer d'atmosphère explosive dans, et, en dehors du matériel. Le personnel intervenant sur ce type d'intervention doit être formé et muni de toutes les protections nécessaires liées au fluide véhiculé.
- 8) Dans le cas où le fluide véhiculé est susceptible de conduire à une atmosphère explosive lors de l'ouverture de la soupape, l'échappement de cette soupape doit obligatoirement être canalisé.
- 9) Il est impératif de respecter les conditions d'emploi annoncées (pression, température, fluide, contre pression) lors de votre consultation auprès de nos services (pas de fluides corrosifs ou pouvant provoquer une usure significative, pas de fluides instables dont la décomposition pourrait présenter des risques, ne pas utiliser plusieurs fluides susceptibles de réagir entre eux ou de dégager des dérivés menant à une atmosphère explosive, pas de fluides visqueux ou susceptibles de se solidifier à un moment ou un autre).
- 10) Les documents fournis par AUTEXIER (notices, plaque de firme, certificats...) ne doivent pas être modifiés.

ATTENTION : AUTEXIER n'est plus responsable du bon fonctionnement de la soupape si celle-ci a été démontée ou modifiée par une personne non mandatée par AUTEXIER.

V) Mode de fonctionnement / Entretien

- 1) La pression de travail de l'installation doit être inférieure d'au moins 5 % à la pression de fermeture de la soupape de sécurité. De cette manière, la soupape de sécurité est capable de se refermer correctement après la décharge.
 - 2) Le nettoyage est effectué par déclenchement de la soupape ou par action sur le système de relevage (suivant les modèles). Si cela ne suffit pas à remédier au défaut d'étanchéité, celui-ci est probablement imputable à un dommage des surfaces d'étanchéité, auquel seuls notre usine ou des personnes qualifiées peuvent remédier.
- Il est recommandé et même obligatoire, selon les réglementations en vigueur, de provoquer, avec une périodicité dépendant de l'installation, la décharge de la soupape de sécurité par soulèvement, afin de tester son bon fonctionnement.
- Les soupapes de sécurité représentent l'ultime sécurité pour le réservoir ou le système. Elles doivent être en mesure d'empêcher une surpression non admissible même en cas de défaillance de tous les autres dispositifs de régulation, de commande et de surveillance en amont. Comme tout autre équipement technique, les soupapes de sécurité nécessitent un entretien afin de garantir cette disponibilité opérationnelle.

VI) Garantie

Tous nos appareils sont garantis pendant douze mois à dater de la livraison contre tout défaut de matière ou de construction, lorsqu'ils sont utilisés dans les conditions d'emploi pour lesquelles ils ont été prévus. Cette garantie est limitée au remplacement ou à la réparation par nos soins des pièces reconnues défectueuses. Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette notice.



Réf. 280 / 380



Réf. 480



Réf. 281 / 381



Réf. 481



Réf. 182 / 282



Réf. 183 / 283



Réf. 189



Réf. 190 / 390



Réf. 360



Réf. 361



Réf. 461



Réf. 362



Réf. 462



Réf. 378



Réf. 379



Réf. 471



Réf. 472



VII) Marquage

Après avoir été testée et réglée, chaque soupape de sûreté est plombée par AUTEXIER. Si un autre organisme réalise un marquage par poinçonnage, la soupape de sûreté ne doit pas être endommagée. Mal exécuté, des déformations pourraient rendre la soupape fuyarde, ou inopérante. Le poinçonnage sur parois minces est à proscrire. Les soupapes de sûreté sont identifiées par une plaque signalétique comportant les données suivantes :

- La date de l'expédition.
- Les caractéristiques techniques :
 - 1 - Désignation : Référence de la soupape
 - 2 - N° du certificat de tarage ou du document affilié et du N° de déclaration de conformité à la directive 2014/68/UE
 - 3 - Diamètre nominal d'entrée et diamètre nominal de sortie (pour les échappements canalisés).
 - 4 - Conditions maximales d'utilisation
 - 5 - Pression d'essais de l'enveloppe
 - 6 - Pression maximale admissible
 - 7 - Pression de réglage
 - 8 - Groupe de fluide G pour un Gaz / L pour un Liquide ou S (Steam) pour de la Vapeur.
- Si exigence, le marquage CE avec N° d'identifiant de l'organisme notifié 0094 (LRQA)

 AUTEXIER FABRICANT EN ROBINETTERIE INDUSTRIELLE 93 RUE LOUIS BLANC / 02300 CHAUNY FRANCE / + 33 (0)3 23 52 02 86	jj/mm/aa :
Désignation : 1	N° Doc. : 2 Dcl : 2
Entrée (Inlet) : DN 3	Sortie (Outlet) : DN 3
PN (NP) : 4 Bar	TS (Mini./Max.) : 4 °C
Pression d'essais (Test pressure) PT : 5 Bar	
Pression maximale admissible (Safety pressure) PS : 6 Bar	
Pression de tarage (Set pressure) PDO : 7 Bar	
Groupe de fluide (Group of fluid) : 1 → 8	0094

Il est impératif de respecter les conditions d'utilisation indiquées sur la plaque signalétique (pression, température, et fluide) sous peine de détériorer le matériel et d'annuler la garantie.

AUTEXIER

Déclarons, sous notre seule responsabilité, que le produit « soupape de sécurité », auquel se réfère la présente déclaration est conforme à la directive 2014/68/UE aux procédures d'évaluation de conformité suivantes Module H1

Une attestation d'examen de type CE est disponible pour l'équipement d'appareils à pression.

Le contrôle est effectué par LRQA (CE 0094)

Réf. Documentaire 0904DA91 version 15 du 02/02/2026

